

 greiner bio-one Page 1/5	FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910.1200	 greiner bio-one A AN SOP 04.03.02-062 Rév.00 Valable depuis : 22/09/2014
	VACUETTE® FX Fluorure de sodium/Oxalate de potassium	

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

- **Nom du Produit :** VACUETTE® FX Fluorure de sodium/Oxalate de potassium
- **Fabricant/Fournisseur :**

AUTRICHE

Greiner Bio-One GmbH
Bad Haller Strasse 32
4550 Kremsmünster
Autriche
Tél. : (+43) 7583 6791-0
Fax : (+43) 7583 6791-1114
E-mail : office@at.gbo.com

ÉTATS-UNIS

Greiner Bio-One North America Inc.
4238 Capital Drive
Monroe, NC 28110
États-Unis
Tél. : (+1) 888-286-3883
Fax : (+1) 800-726-0052
E-mail : info@us.gbo.com

BRÉSIL

Greiner Bio-One Brasil
Produtos Médicos Hospitalares Ltda.
Av. Affonso Pansan no. 1.967
13473-620 Vila Bertini
Americana, São Paulo - Brésil
Tél. : (+55) 19 3468-9600
Fax : (+55) 19 3468-9601
E-mail : info@br.gbo.com

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Description du danger :** Extrêmement irritant et corrosif pour la peau. Irritation importante des yeux. Le contact peut provoquer des brûlures aux yeux et à la peau. L'inhalation de poussières est dangereuse et peut être mortelle. Peut provoquer de graves irritations des voies respiratoires. Les symptômes d'une inhalation excessive comprennent des nausées, des vomissements, et de graves irritations des membranes muqueuses et du système respiratoire. Toxique si ingéré. Peut être mortel. Les symptômes comprennent des maux de tête, des nausées, des vomissements, des irritations gastro-intestinales et des convulsions. Peut entraîner des effets corrosifs sur la bouche, l'œsophage et l'estomac. Les oxalates solubles peuvent provoquer des dommages aux reins. Une exposition répétée peut entraîner une augmentation de la densité osseuse, des dépôts de calcium sur les ligaments, la présence d'émail veiné sur les dents, une déficience circulatoire et des irrégularités du système nerveux. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler ou ingérer.
Voie d'entrée principale : Peau, yeux, inhalation et ingestion.
Tout contact avec des acides libère un gaz très toxique.
- **Effets sur la Santé :**
Effet d'une exposition aiguë :
Peau : Extrêmement irritant et corrosif pour la peau. Peut provoquer des brûlures.
Yeux : Irritation importante des yeux. Peut provoquer des brûlures.
Inhalation : Le produit est dangereux en cas d'inhalation et peut être mortel. Les symptômes d'une inhalation excessive comprennent des maux de tête, des nausées, des vomissements, des irritations gastro-intestinales et des convulsions. Peut entraîner des effets corrosifs sur la bouche, l'œsophage et l'estomac.

Effets d'une exposition répétée :
Une inhalation et une ingestion chroniques peuvent entraîner une augmentation de la densité osseuse, des dépôts de calcium sur les ligaments, la présence d'émail veiné sur les dents, une déficience circulatoire et des irrégularités du système nerveux. Les oxalates solubles peuvent provoquer des dommages aux reins. Une exposition chronique au fluorure de sodium peut provoquer des effets négatifs sur le fœtus et sur le développement, pouvant être différés. Des études sur des animaux ont reporté un développement de tumeurs.

 greiner bio-one Page 2/5	FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910.1200	 greiner bio-one A AN SOP 04.03.02-062 Rév.00 Valable depuis : 22/09/2014
	VACUETTE® FX Fluorure de sodium/Oxalate de potassium	

Troubles médicaux pouvant être aggravés :

Affections cutanées ou problèmes aux yeux préexistants, insuffisance hépatique, troubles rénaux ou respiratoires, diabètes insipides ou insuffisance rénale.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- **Description :** Tube PET VACUETTE® (Polyéthylène téréphthalate) avec
- **Nom chimique :** Fluorure de sodium
Oxalate de potassium
- **N° CAS** Fluorure de Sodium 7681-49-4
Oxalate de potassium 6487-48-5
- **Quantité de substances :** Fluorure de sodium < 3 % (% de masse)
Oxalate de potassium < 3 % (% de masse) } Préparation
- **Limites d'exposition :** N/A

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

- **Après un contact avec la peau :**
Rincer immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes, et retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements et nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser. Consulter immédiatement un médecin.
- **Après un contact avec les yeux :**
Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, tout en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.
- **Après inhalation :**
Transporter immédiatement la victime exposée à l'extérieur. En cas de respiration difficile, fournir de l'oxygène à la victime. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
- **Après ingestion :**
Ne PAS faire vomir. Faire boire une grande quantité d'eau à la victime pour diluer le produit. Ne jamais rien introduire dans la bouche d'une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
- **Informations destinées au médecin :** Présenter ce document

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- **Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour lutter contre les incendies.
- **Équipements de protection :** Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés ainsi qu'un appareil respiratoire autonome doté d'un masque complet, fonctionnant en mode de pression positive. En cas d'incendie, le produit émet des fumées toxiques.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles :** Éviter la surexposition. Porter des vêtements de protection adaptés.
- **Précautions environnementales :** Les éclaboussures peuvent être contenues avec du sable ou tout autre matériau inerte, et rassemblées dans une zone de retenue adaptée. Utiliser de l'eau pulvérisée pour diminuer les poussières.
- **Méthodes de nettoyage/ramassage :** Aspirer ou balayer le matériau et le placer dans un conteneur à déchets adaptés, et fournir une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Laver le lieu soigneusement avec de l'eau. Ne pas laisser le produit aller dans les égouts.
- **Informations supplémentaires :**
voir Section 7 concernant les informations pour une manipulation sans danger
voir Section 8 concernant les informations sur les équipements de protection personnels
voir Section 13 concernant les informations sur l'élimination

 greiner bio-one Page 3/5	FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910.1200	 greiner bio-one A AN SOP 04.03.02-062 Rév.00 Valable depuis : 22/09/2014
	VACUETTE® FX Fluorure de sodium/Oxalate de potassium	

SECTION 7 : STOCKAGE ET MANIPULATION

- Manipulation :**
Conseils pour une manipulation sans danger : Respecter les procédures habituelles de manipulation sécurisée.
Informations sur la protection contre les explosions et les incendies : Éviter tout contact avec des matières incompatibles, et éviter toute création ou accumulation de poussières. Le produit doit être manipulé en présence d'une ventilation adéquate.
- Stockage :**
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Maintenir le conteneur correctement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un lieu frais, sec et correctement ventilé. Tenir éloigné de toute substance incompatible.
Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Maintenir le conteneur correctement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas conserver dans un verre. Conserver dans un lieu frais, sec et correctement ventilé, à l'abri de la lumière du soleil directe. Stocker à l'écart des substances incompatibles, telles que les acides, les bases et les agents oxydants forts.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Informations supplémentaires sur la conception des systèmes techniques :** Utiliser un système de ventilation local ou général afin de réduire l'exposition.
- Composants avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :** Ce produit ne contient aucune quantité importante de matériaux avec des valeurs critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail.
- Équipements de protection personnels :**
Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver soigneusement après manipulation. Enlever toute contamination et laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Utiliser avec une ventilation adéquate. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence.
Équipement respiratoire : Aucun équipement nécessaire en cas de présence de conditions de ventilation adéquates. En cas de conditions de poussière apparente et d'impossibilité de réalisation de contrôles techniques, il est recommandé de porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA. Si les concentrations dépassent la capacité du respirateur, il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome.
Protection des mains : Porter des gants adaptés.
Protection des yeux : Utiliser des lunettes de sécurité.
Protection du corps : Porter des vêtements de protection appropriés afin d'éviter toute exposition de la peau.
- Mesures d'hygiène :** N/A

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Informations générales**
Formulaire : Poudre cristalline
Couleur : Blanc
Odeur : Inodore
- Valeur pH :** N/A
- Changement d'état**
Point de fusion/Plage de fusion : N/A
Point d'ébullition/Plage d'ébullition : N/A
- Point d'éclair :** N/A
- Inflammabilité (solide, gazeuse) :** N/A
- Risque d'explosion :** N/A
- Pression de Vapeur :** N/A
- Densité :** N/A
- Solubilité dans/Miscibilité avec/H₂O :** Soluble
- Solvants organiques :** N/A
- Concentration en solide :** N/A

 greiner bio-one Page 4/5	FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910.1200	 greiner bio-one A AN SOP 04.03.02-062 Rév.00 Valable depuis : 22/09/2014
	VACUETTE® FX Fluorure de sodium/Oxalate de potassium	

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Aucune décomposition si le produit est utilisé selon les spécifications.
- **Matériaux à éviter** : Acides forts et agents oxydants forts.
- **Réactions dangereuses** : N/A
- **Produits de décomposition dangereux** : Fluorure d'hydrogène, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

- **Toxicité aiguë**
Yeux : Irritation importante des yeux.
Peau : Extrêmement irritant et corrosif pour la peau
Inhalation : Le produit est dangereux en cas d'inhalation et peut être mortel.
Ingestion : Le produit est toxique en cas d'ingestion et peut être mortel.
- **Effet principal d'irritation** :
Sur la peau : Extrêmement irritant et corrosif pour la peau.
Sur les yeux : Irritation importante des yeux.
- **Sensibilisation** : Non établi
- **Informations toxicologiques supplémentaires** :
Chronique : Une inhalation et une ingestion chroniques peuvent entraîner une augmentation de la densité osseuse, des dépôts de calcium sur les ligaments, la présence d'émail veiné sur les dents, une déficience circulatoire et des irrégularités du système nerveux. Les oxalates solubles peuvent provoquer des dommages aux reins. Une exposition chronique au fluorure de sodium peut provoquer des effets négatifs sur le fœtus et sur le développement, pouvant être différés. Des études sur des animaux ont reporté un développement de tumeurs.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

- **Effets écotoxicologiques** : Aucune donnée n'est disponible sur les effets indésirables de ce produit sur l'environnement.
- **Autres informations** : N/A
- **Remarques générales** : N/A

SECTION 13 : INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

- **Produit** :
Recommandation
L'élimination du produit doit être réalisée conformément à l'ensemble des réglementations environnementales locales, fédérales et nationales applicables. L'élimination du produit doit être réalisée selon les réglementations de la norme 40 CFR 261. Ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les réglementations locales.
- **Conditionnement** :
Recommandation
L'élimination du produit doit être réalisée conformément à l'ensemble des réglementations environnementales locales, fédérales et nationales applicables. L'élimination du produit doit être réalisée selon les réglementations de la norme 40 CFR 261. Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon les réglementations locales.
Agent nettoyant recommandé
Eau associée à des agents nettoyants si nécessaire

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

- **Réglementations de Département des transports (DOT)** : Non réglementé
- **Transport terrestre ADR/RID** : Non réglementé
- **Transport maritime IMDG** : Non réglementé
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR** : Non réglementé

 greiner bio-one Page 5/5	FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910.1200	 greiner bio-one A AN SOP 04.03.02-062 Rév.00 Valable depuis : 22/09/2014
	VACUETTE® FX Fluorure de sodium/Oxalate de potassium	

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Norme en Matière de Communication des Renseignements sur les Dangers (HCS) 29 CFR 1910.1200(g), révisée en 2012**
- **Directives CE : 91/155/CEE, 93/112/CE, 88/379/CEE**
- **Réglementations nationales : Réglementations sur les produits chimiques (Informations sur les risques et les emballages) : ChemG (Autriche)**
- **Catégorie de pollution de l'eau : N/A**
- **Remarque :** Il convient de noter que d'autres dispositions légales peuvent être observées. Il est recommandé de se tenir informé de toutes les réglementations locales, nationales et internationales applicables.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, la société Greiner Bio-One ainsi que l'ensemble de ses sous-traitants ou fournisseurs ne peuvent être tenus pour responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. L'utilisateur est le seul et unique responsable de l'évaluation finale de l'adéquation ou non de n'importe quel matériau utilisé. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.